



Assemblée générale

Distr. limitée
19 février 2014
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques

de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Cinquante et unième session

Vienne, 10-21 février 2014

Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquante et unième session, convoqué de nouveau son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

2. Le Groupe de travail a tenu, du 11 au [...] février 2014, cinq réunions sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

3. Conformément à son mandat et à ses méthodes de travail, le Groupe de travail était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant la compilation de projets de lignes directrices proposés par les Groupes d'experts A à D à la cinquante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur examen par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1041/Rev.1);

b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.337);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les conditions préalables à remplir pour favoriser l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.338);

d) Document de travail du Président du Groupe de travail contenant une proposition de projet de rapport et un ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.339);



e) Documents de séance contenant les rapports des Groupes d'experts A, C et D (A/AC.105/C.1/2014/CRP.13, A/AC.105/C.1/2014/CRP.15 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.16);

f) Document de séance contenant les vues des États-Unis sur la proposition de projet de rapport et un ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2014/CRP.14);

g) Document de séance contenant un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (éléments de base du concept de mise en place d'un centre d'information unifié consacré à la surveillance de l'espace circumterrestre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et questions les plus actuelles à ce sujet) (A/AC.105/C.1/2014/CRP.17);

h) Document de séance contenant une liste des points de contact du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2014/CRP.18).

4. À la première réunion, le Président du Groupe de travail a présenté un aperçu des travaux réalisés par le Groupe pendant la session en cours, ainsi qu'un examen des progrès accomplis depuis la cinquantième session du Sous-Comité, en février 2013. Le Groupe de travail a noté que les quatre groupes d'experts s'étaient réunis en marge de la cinquante-sixième session du Comité, en juin 2013, et que les Groupes d'experts A, B et D avaient tenu des réunions informelles de coordination en marge du soixante-quatrième Congrès international d'astronautique, tenu à Beijing en septembre 2013.

5. Le Président a ensuite invité les coprésidents des quatre groupes d'experts à présenter les travaux de leurs groupes et les rapports y relatifs qui avait été diffusés sous forme de documents de séance, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa cinquante-sixième session (A/68/20, par. 165). Le Groupe de travail a noté que les Groupes d'experts A, C et D avaient finalisé leurs rapports, et que le Groupe d'experts B poursuivrait les consultations informelles sur son rapport, afin d'en établir une version définitive lors de la réunion qu'il tiendrait en marge de la cinquante-septième session du Comité.

6. À la deuxième réunion du Groupe de travail, le Président a présenté le document de travail établi par ses soins, qui contenait la proposition de projet de rapport et un ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.339), et invité les délégations à formuler des observations sur la proposition. Le Groupe de travail a noté que quelques délégations avaient transmis des observations sur le document avant la présente session du Sous-Comité, et que ces observations avaient été communiquées aux points de contact nationaux et téléchargées sur la page du site Web du Bureau des affaires spatiales consacrée à la viabilité à long terme des activités spatiales.

7. Le Groupe de travail a noté que les projets de lignes directrices contenus dans le document de travail établi par le Président avaient été présentés tels qu'ils avaient été proposés par les groupes d'experts, afin de lui permettre d'examiner dûment

chaque ligne directrice avant toute tentative de les regrouper, d'en modifier la structure ou le libellé.

8. Le Groupe de travail a également noté qu'il lui appartenait désormais de délibérer sur l'ensemble de projets de lignes directrices, et qu'il tiendrait compte des précieuses informations fournies par les groupes d'experts dans la suite de ses travaux d'élaboration de l'ensemble de projets de lignes directrices. Il a en outre noté que le Président continuerait de consulter les coprésidents des groupes d'experts concernant l'incorporation de leurs travaux dans ceux du Groupe de travail, et que les experts pourraient continuer d'apporter leur appui à leurs délégations nationales pendant l'examen des projets de lignes directrices au sein du Groupe de travail.

9. À la troisième réunion du Groupe de travail, le débat général sur le document de travail établi par le Président s'est poursuivi. Les propositions contenues dans les documents de séance A/AC.105/C.1/2014/CRP.14 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.17 ont été présentées par les délégations à l'origine de ces propositions. Les délégations ont échangé leurs vues sur la structure du document de travail établi par le Président, sur le regroupement possible de l'ensemble de projets de lignes directrices, et sur le plan de travail du Groupe de travail.

10. À sa quatrième réunion, le Groupe de travail a noté que des consultations informelles avaient été tenues pendant la session en cours par le Président et les délégations concernées. Pendant ces consultations, il avait été débattu de propositions relatives au regroupement de l'ensemble de projets de lignes directrices déjà constitué et au calendrier à adopter pour la suite des activités.

11. À sa 4^e séance, le Groupe de travail était saisi d'un document officieux établi par le Président contenant une proposition de structure de regroupement de l'ensemble de projets de lignes directrices. Il a noté que la structure avait été élaborée sur la base des déclarations et observations faites et des propositions présentées par des délégations lors de la présente session du Sous-Comité.

12. Le Groupe de travail est convenu que, sur la base de la structure contenue dans le document officieux, et compte tenu des vues exprimées par les délégations à sa 4^e séance, le Président établirait un document de séance contenant une proposition de regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices, pour examen à la cinquante-septième session du Comité.

13. Le Groupe de travail a noté que lors de l'élaboration de la proposition de regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices, le Président consulterait les coprésidents des quatre groupes d'experts pour s'assurer que la portée, l'application et l'effet initialement prévus des projets de lignes directrices, tels que déterminés par les groupes d'experts, soient conservés.

14. Le Groupe de travail a noté que le document de séance, qui sera élaboré par le Président pour la cinquante-septième session du Comité, servirait de base aux discussions sur son projet de rapport, qui sera élaboré après la cinquante-septième session du Comité, en tenant compte des contributions reçues des délégations, et des décisions prises par le Groupe à cette session. Le projet de rapport du Groupe sera mis à la disposition des délégations dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avant le début de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2015.

15. Le Groupe de travail a noté que le Président consulterait les délégations au sujet d'un mécanisme qui traiterait des questions relatives à la terminologie utilisée dans les projets de lignes directrices, dans les six langues officielles de l'ONU, et qu'il lui présenterait une proposition relative à ce mécanisme à la cinquante-septième session du Comité.

16. Le Groupe de travail a noté que le Président avait encouragé les délégations qui souhaitaient présenter des propositions de modification de fond aux projets de lignes directrices existants dans le cadre de la structure proposée par le Président, ou des propositions de nouvelles lignes directrices, à les soumettre au Secrétariat dans les délais voulus, afin qu'elles soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU à la cinquante-septième session du Comité. La soumission des propositions dans les délais voulus permettra au Groupe d'examiner tous les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales et d'élaborer un projet de rapport.

17. Le Groupe de travail est convenu qu'il examinerait les conclusions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) à la cinquante-septième session du Comité, en vue d'identifier les liens entre les recommandations contenues dans ce rapport et ses travaux en cours, ainsi que les éléments qui pourraient être inclus dans son projet de rapport.

18. Le Groupe de travail a noté que le Président demanderait au Comité d'examiner, à sa cinquante-septième session, la possibilité de prolonger son plan de travail.

19. Le Groupe de travail a noté que, comme convenu par le Comité à sa cinquante-sixième session, le Président du Groupe de travail informerait le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-troisième session, des progrès accomplis par le Groupe avant et pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

20. Le Groupe de travail est convenu que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat au sujet du calendrier de la cinquante-septième session du Comité afin de permettre au Groupe de se réunir pendant cette session et de bénéficier des services d'interprétation.

21. À sa 5^e séance, le [...] février 2014, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.